

DECLARATION CE DE CONFORMITE
CE DECLARATION OF CONFORMITY

« Equipements de travail neufs ou considéré comme neufs »
et mis pour la première fois sur le marché après le 19 décembre 2009.

« *New working equipments or considered as new* »
and placed on the market for the first time after the 19th of December 2009.

Le Fabricant / The Manufacturer :

AdC – Accessoires de Construction S.A.S.
32 rue Maurice Berteaux
95500 LE THILLAY
FRANCE
Tel : +33 1 39 33 18 60
Fax : +33 1 39 88 14 42
Email : adc@adc-sas.com
Web : www.adc-sas.com

- déclare que l'accessoire de levage neuf désigné ci-après :
declares that the new lifting device specify bellow:

ANCRE DE LEVAGE / LIFTING ANCHOR

Ancre à pied / <i>Foot anchor</i>	Référence / <i>Reference</i> : AP...
Ancre magasin / <i>Double head anchor</i>	Référence / <i>Reference</i> : AM...
Ancre à œil / <i>Eye anchor</i>	Référence / <i>Reference</i> : AO...
Ancre à œil & pied / <i>Foot & eye anchor</i>	Référence / <i>Reference</i> : AOP...
Ancre à adhérence / <i>Rod anchor</i>	Référence / <i>Reference</i> : AA...

satisfait à l'ensemble des dispositions réglementaires définies par la Directive « Machines » n° 2006/42 et son annexe I transposée par décret n°2008-1156 du 7 novembre 2008.

is in conformity with the EC Machinery guideline nb 2006/42 and the appendix I transposed by the order in council nb 2008-1156 on the 7th of November 2008.

- a un coefficient de sécurité de 3 par rapport à la rupture.
have a safety factor of 3 up to failure.

Fait à LE THILLAY, le 18/01/2021



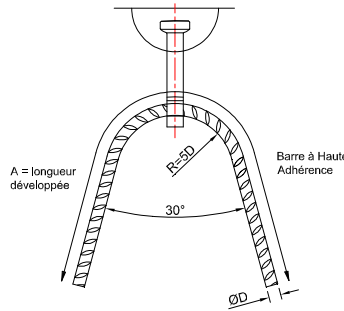
Damien LEFEBVRE
Directeur Technique / *Technical Manager*

Ancres à œil (AO) et ancres à œil & pied (AOP)



Armature à Haute Adhérence FeE500, à placer dans l'œil de l'ancre :

	1,3 T	2,5 T	5 T	10 T	20 T	32 T
ØD de l'armature HA FeE500 (mm)	8	10	16	20	32	40
Béton à 10 MPa	930	1380	1790	2760	3570	4550
Béton à 15 MPa	770	1140	1490	2280	2970	3780
Béton à 20 MPa	670	980	1290	1960	2570	3270
Béton à 25 MPa	590	870	1140	1730	2280	2900
Béton à 30 MPa	530	780	1030	1560	2060	2620

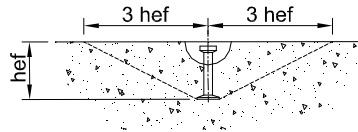


L'armature des ancres à œil et ancres à œil & pied est indispensable pour transmettre les efforts au béton. La longueur de l'armature dépend de la résistance du béton au moment de la première utilisation de l'ancre.

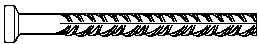
Ancres à pied (AP) et ancres magasin (AM)



L'ancrage est réalisé dans le béton grâce au pied de l'ancre qui crée un cône d'arrachement. La résistance de l'ancrage dépend donc de la résistance du béton, de la longueur de l'ancre, des distances aux bords béton et des distances entre ancres. Plus le cône d'arrachement est important, plus l'ancrage est résistant. Pour déterminer le type, la charge et la longueur de l'ancre à utiliser, se référer à la documentation technique d'AdC et s'appuyer sur un bureau d'étude.

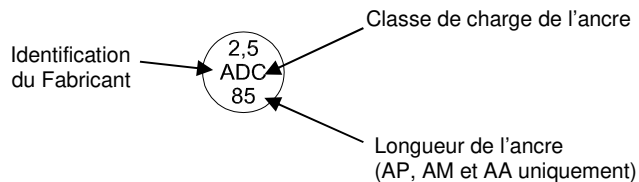


Ancres à Adhérence (AA)



L'ancrage est réalisé dans le béton grâce à l'adhérence de l'ancre. La résistance de l'ancrage dépend donc de la résistance du béton, et de la longueur de l'ancre. Pour déterminer le type, la charge et la longueur de l'ancre à utiliser, se référer à la documentation technique d'AdC et s'appuyer sur un bureau d'étude.

Marquage de la tête de l'ancre



LE FABRICANT :

AdC – Accessoires de Construction S.A.S.
 32 rue Maurice Berteaux
 95500 LE THILLAY
 Tel : +33 1 39 33 18 60
 Fax : +33 1 39 88 14 42
 Email : adc@adc-sas.com
 Web : www.adc-sas.com

PRESENTATION

Les ancres de levage font partis d'un système comprenant des ancres, des réservations (pour leur mise en place) et des anneaux de levage. Il est indispensable de bien utiliser tous les éléments du système et de respecter les consignes d'utilisation. Le système comprend 6 classes de charge, de 1.3 Tonne à 32 Tonnes. Chaque élément du système doit impérativement être dans la même classe de charge.

La CMU d'un ancrage peut parfois être inférieur à la classe de charge de l'ancre. La résistance d'un ancrage dépend notamment de :

- La résistance béton
- Les distances aux bords (épaisseur)
- Les distances entre ancres
- Les armatures complémentaires (nombre, diamètre, longueur, position)

Pour tous les détails, consulter la notice technique d'AdC. Le dimensionnement doit être réalisé par un bureau d'étude compétant.

POUR LA MISE EN PLACE DES ANCRES

A faire

- Vérifier le type et la longueur de l'ancre demandée.
- Toujours utiliser les réservations prévues au système, en veillant à ce qu'elles soient de la même classe de charge que l'ancre.
- Respecter les emplacements (distances aux bords, distances entre ancres) prévus par le bureau d'étude.
- Mettre en places l'ensemble des aciers complémentaires indiqués par le bureau d'étude, en veillant à bien respecter les diamètres et longueur des aciers. Pour les ancres à œil, et œil & pied toujours positionner une armature de renfort dans l'œil de l'ancre.

A ne pas faire

- Ne jamais souder l'ancre pour quelque raison que ce soit.

APRES LA MISE EN PLACE

A ne pas faire

- Après avoir retiré les réservations, ne jamais casser le béton autour de l'ancre afin d'agrandir la réservation. L'anneau de levage doit être mis en place sans autre opération.
- Avant toute utilisation de l'ancre s'assurer que la résistance du béton est au moins égale à celle prévue dans le dimensionnement des ancrages. Un béton à 10 MPa est le strict minimum.

A faire

- Au moment du levage respecter les instructions du bureau d'étude et la notice des anneaux de levage.

GENERALITES

- Ne jamais utiliser le système de levage dans un autre but que celui pour lequel il a été créé.
- S'assurer que le personnel utilisant le système a bien pris connaissance des conditions d'utilisation.
- Toutes les consignes générales de sécurité concernant le levage doivent être respectées.
- Les instructions de la notice technique d'AdC doivent être respectées.